Image not found or type unknown

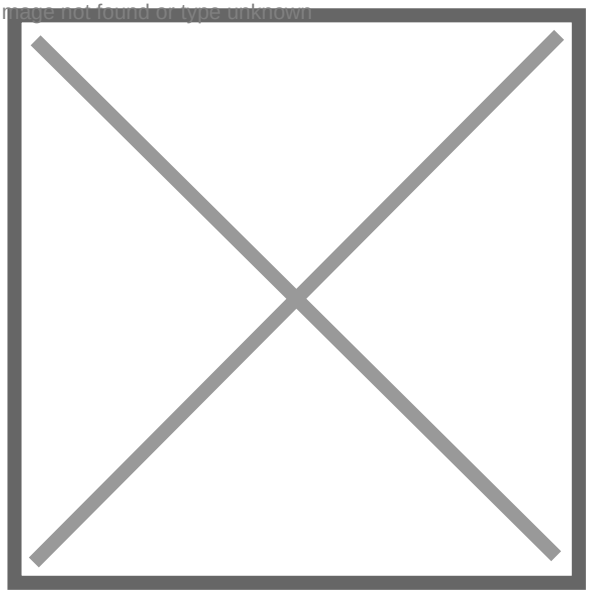

Quels recours pour les prud'homme

Par **laureen23**, le **18/06/2009** à **21:24**

Bonjour,

Je souheterais avoir quelques renseignements.

Je travaille dans une écurie de courses (donc dans le milieu agricole).

Sur mon contrat de travail il est inscrit que les 39H hebdomadaires sont reparties dans la journée, du lundi au samedi midi.

Or je travaille du lundi au vendredi de 5h a 13h et de 15h et de 15h à 19h (soit 12h par jour) le samedi je travaille de 6h à 12h30 , et environ une fois par mois je travaille le samedi de 6h a 12h30 et de 16h à 18h, le dimanche de 7h à 12h et de 16h a 18h.

Donc en moyenne je me retrouve a faire des semaines de 60h, payés 39h.

Mon employeur refuse de me payer les heures supplémentaires, il me fait signer a chaque fin de mois la feuille des horaires qui correspondent seulement aux 39h hebdomadaires initialement prévu dans le contrat.

Dans mon entreprise nous sommes tous dans ce cas là, c'est pourquoi je souhaiterai savoir si je peux avoir recours aux Prud'homme, et si nous pourrions nous faire indemnisés toutes nos heures quis ont passées a la trappe.

Nous avons un metier eprouvant et sommes tous sur les rotules. Pour ma part cela fait depuis le 3 novembre 2008 que je travaille dans ses conditions là.

J'attends beaucoup de vos conseils...

Nous serions 3 voire 4 salariés à vouloir porter plainte.

Merci de votre future réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés